

Pau (64)



Assemblée Générale

PAU, 22 septembre 2021



État des présences

Nom	Structure	ARP-NA
Mathieu Labrousse	Président FD16	Président
Yves Morinet	Trésorier FD16	Administrateur
Gilles Brichet	Président FD17	Vice-Président
Pierre-Jean Ravet	Vice-Président FD17	Administrateur
Roger Virlogeux	Secrétaire F23	Administrateur
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24	Administrateur
Jean-Marie Rampnoux	Secrétaire FD24	Vérificateur aux comptes
Alain Daly	Trésorier FD24	Trésorier
Daniel Bourdie	Président FD33	Administrateur
Michel Lafitte	Trésorier FD40	Vérificateur aux comptes
Jean-Louis Molinié	Président FD47	Secrétaire
Alain Guillaumie	Trésorier FD47 et Président MIGADO	Administrateur
Jean-François Régnier	Président FD64	Administrateur
André Dartau	Vice-Président FD64	Administrateur
Yves Lourouse	Secrétaire FD64	Délégué
Jean-Michel Grignon	Vice-Président FD79	Administrateur
Jean-Claude Peigné	Administrateur FD79 – Président ADAPAEF 79	Administrateur
Christian Delavault	Vice-Président FD86	Administrateur
Daniel Eudenbach	FD87	Délégué

Invités

Olivier Briard	Vice-Président FD64 et Président MIGRADOIR	MIGRADOIR
Pierre-Gil Souque	WEBPDPG	Nanogis
Pierre Gundelwein	Commissaire aux comptes	@com Audit
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA

Excusés

Patrick Chabrilanges (pouvoir à M. Molinié)	Président FD19
Christian Perrier	Président FD23
Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau (pouvoir à M. Eudenbach)	Président FD87
Ghislain Bataille (pouvoir à M. Ravaille)	Vice-Président FD24

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 23 septembre 2021
2. Rapport moral du Président
3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2020
4. Rapport d'activités 2020
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020
7. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice
8. Renouvellement des vérificateurs aux comptes
9. Structuration de la donnée à l'échelle régionale - WEBPDGP
10. Point FNPF
11. Point poissons migrateurs
12. Motion « bande marine littorale sans filets »
13. Divers

Le Président Mathieu Labrousse souhaite, à titre de propos préliminaires formuler des remerciements pour l'engagement de chacun, qui reste fort, en dépit des contraintes rencontrées en ces périodes de crises sanitaire. Il remercie tout particulièrement M. Alain Daly, trésorier de l'ARP-NA quant à sa disponibilité et son engagement quotidien, ainsi que le coordinateur régional, Alix Gilles-Bon pour la qualité de son travail.

Le Président Mathieu Labrousse annonce qu'au titre de son mandat de Conseiller régional, il a reçu la délégation **eau, continuité écologique, chasse et pêche**. Il insiste pour remercier le soutien de chacun lors de la campagne pour les élections régionales et réaffirme sa volonté de défendre la pêche de loisir, racine de son engagement. Il affirme que le Président du Conseil régional, M. Alain Rousset, a été particulièrement sensible au soutien des pêcheurs.

La convention pêche Nouvelle-Aquitaine a été reconduite pour 2021, offrant la possibilité aux FDAAPPMA d'être accompagnées à hauteur de 14 000 € par an au lieu des 7 000 € initialement prévus pour l'éducation à l'environnement. Le projet fédérateur qu'est le WEBPDPG a également été accompagné par la Région en 2021.

Nous sommes actuellement en train de co-construire, avec les services de la Région, la nouvelle convention (2022-2026) en portant une attention toute particulière aux articulations avec les stratégies de planifications mises en œuvre par la Région. Ainsi, à titre d'exemple, les actions que mèneront les FDAAPPMA dans le cadre de la convention régionale participeront à atteindre les ambitions de NéoTerra en ce qui concerne la protection de la biodiversité ou l'éducation à l'environnement, et/ou s'inscriront pleinement dans la stratégie régionale de l'eau.

M. Jean-François Régnier, Président de la FDAAPPMA 64, souhaite la bienvenue à tous dans son département et présente son territoire, les programmes mis en œuvre (acquisition de données, travaux de restauration de la continuité écologique, programme SOURCE, mise en œuvre du SDDL et son évaluation...) et les spécificités locales. Il cède la parole à M. André Dartau, désormais Vice-Président de la FDAAPPMA 64.

Ce dernier annonce sa joie d'accueillir cette assemblée générale, qui sera la dernière. Il mettra fin à son engagement associatif lors des prochains mandats. Ce sera pour lui l'occasion de retourner plus souvent à la pêche après 17 ans de bénévolat dans son AAPPMA et 11 ans au sein de la fédération. Il tient cependant à rappeler qu'au-delà des missions passionnantes qu'il a pu mener, ce qu'il retient avant tout, ce sont les rencontres humaines et les échanges qu'il a pu avoir avec chacun d'entre nous, du bord de l'eau jusqu'à la FNPF à Paris.

L'appel des FDAAPPMA adhérentes est effectué par le secrétaire, M. Jean-Louis Molinié. Toutes les FDAAPPMA sont présentes, à l'exception de la Corrèze, fédération pour laquelle son Président, M. Patrick Chabrillanges a transmis un pouvoir à M. Jean-Louis Molinié.

M. Daniel Eudenbach profite de l'appel des fédérations pour transmettre le bonjour et les amitiés de M. Jean-Christophe Boireau, nouvellement élu Président de la FDAAPPMA 87 et de M. Pierre Marc qui était administrateur de l'ARP-NA et qui a mis fin à ses fonctions électives.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020 à Bruch (47).

Le Président Mathieu Labrousse soumet à approbation le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 septembre 2020 à Bruch. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral du président

Le Président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral : « L'année 2020 a été particulière en tous points. Elle nous a permis de souligner les forces et les faiblesses de notre réseau, mis à l'épreuve par la pandémie.

La COVID a largement dégradé le fonctionnement de nos structures en dépit des efforts d'adaptation et de la bonne volonté de chacun. Ce virus a également mis en lumière notre capacité à répondre efficacement aux contraintes du moment. Tout ceci, grâce à un maillage territorial fort, mais également à un principe qui nous est cher : **la solidarité**.

L'ARP-NA s'est attachée à créer du lien entre les fédérations départementales et s'est employée à jouer un rôle fédérateur dans ces moments difficiles. Des commandes groupées de

masques et de gels hydroalcooliques à la diffusion de la prise en compte du risque viral dans les politiques de sécurité, l'ARP-NA a su se placer comme plateforme d'échanges, d'écoutes et d'informations. L'échelon régional incarne vraisemblablement la capacité d'action optimisée. Nous sommes attachés à cet engagement quotidien, permanent, qu'est celui des bénévoles, élus et passionnés qui, en dépit des obstacles, agissent pour l'intérêt général et particulièrement celui de la pêche.

Je tenais tout particulièrement à remercier la Région pour son soutien sans faille. Ce partenaire technique et financier répond présent depuis la signature de notre convention régionale. Il est également essentiel de remercier mes homologues des fédérations qui participent activement à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, de développement du loisir pêche et du tourisme halieutique. Les actions en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité sont également au cœur de nos préoccupations.

Le bilan est positif et nous pouvons, sans rougir, affirmer nos liens forts indispensables à l'atteinte de objectifs halieutiques et environnementaux fixés par la convention pluriannuelle, qu'il conviendra de renouveler - et d'améliorer - en 2021.

On sait aujourd'hui que l'on peut compter sur la cohésion des pêcheurs pour mener des projets communs (Webpdp, campagne de valorisation touristique par la réalisation de films, Journées techniques Régionales...).

Certaines de nos actions ayant été reportées en raison du contexte sanitaire, nous nous attacherons dès que possible à les accomplir, avec d'autant plus de conviction que la pêche jouit d'un engouement renouvelé en réaction aux confinements successifs.

Ces derniers ont par ailleurs permis de mettre en lumière l'impact anthropique sur les populations de poissons. Il est probablement temps de se pencher sur l'opportunité de maintenir certaines pratiques particulièrement nocives, en particulier pour les migrateurs. Il faut croire en l'intelligence collective qui permettra de trouver des solutions adaptées pour tendre vers des pratiques plus vertueuses.

Enfin, je souhaite que les conditions de vie s'améliorent et que bientôt nous pourrions nous retrouver en toute convivialité, comme on aime le faire à la pêche ».

Le président soumet son rapport moral à approbation.

Délibération :

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2020 et 4. Rapport d'activités 2020

Le Président Mathieu Labrousse présente le compte-rendu des actes du président, du bureau et du conseil d'administration pour l'année 2020. Un rapport d'activité est remis à tous les participants. Les dates marquantes de l'année sont passées en revue, avec la tenue de la réunion de Bureau (9 novembre 2020) et du Conseil d'administration qui s'est réuni 3 fois (29 janvier, 17 juin et 18 novembre 2020).

Un retour est réalisé sur les vidéos promotionnelles, l'action des flotteurs en partenariat avec un ESAT du 86, le programme d'éducation à l'environnement et les actions de protection du milieu aquatique. Un focus est réalisé sur la convention régionale et l'accompagnement financier de la Région qui permet de mettre en œuvre des programmes annuels d'actions, assurant une certaine visibilité aux FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine.

Le COVID a malheureusement ralenti l'activité mais des solutions ont été mises en œuvre pour pallier ces inconvénients. En outre, une volonté de reconnexion à la nature se fait sentir sur l'ensemble du territoire, notamment chez les jeunes et cela s'est répercuté sur les ventes de cartes de pêche.

La question est posée de savoir si la FNPF avait la capacité d'augmenter les dotations aux AR, au regard du fait que certaines AR ne disposent pas de ressources suffisantes pour maintenir leur activité. Ici, en Nouvelle-Aquitaine, le choix a été fait d'assumer, par le biais des cotisations des FDAAPPMA à hauteur de 1% des CPMA, le fonctionnement de l'ARP-NA, et ainsi assurer ses missions.

M. Molinié relate que cette discussion a eu lieu à Paris avec le Président et le directeur général. Il en ressort que la répartition actuelle permet de ne pas réduire l'enveloppe dédiées aux FDAAPPMA (kit emploi ou autres), question qui pourrait se poser si la dotation AR et UB était valorisée. Cette question sera certainement réétudiée en 2022 par le nouveau CA de la FNPF.

M. Mathieu Labrousse souligne le fait que l'aide à l'emploi associatif a pris fin au 31 décembre 2020 et qu'il conviendra de le remplacer par un autre dispositif d'accompagnement à la coordination.

Le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée générale.

Délibération :

Le rapport d'activité 2020 est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du commissaire aux comptes

M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes, procède à la lecture de son rapport. Mandaté par l'assemblée générale de l'ARP-NA, il procède à l'audit des comptes pour une durée de 6 ans.

Un nouveau règlement, ANC 2018-06, prévoit que l'annexe doit être détaillée en termes d'actions et de moyen. Ceci a nécessité une mise à jour du dossier. Une attention particulière a été portée à la séparation des exercices.

Il affirme qu'en exécution de la mission qui lui a été confiée, il a procédé à l'audit des comptes annuels de l'ARP-NA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Il certifie que les comptes sont tenus, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

5.1 Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, MM. Lafitte et Rampnoux procèdent à la lecture de leur rapport. Ils assurent avoir eu à leur disposition toutes les pièces comptables nécessaires à l'exécution

de leur mission et affirment que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'ARP-NA.

Ainsi, ils proposent de donner quitus au trésorier, M. Alain Daly.

Délibération :

Les comptes ayant été arrêtés aux 31 décembre 2020 par le conseil d'administration, sur proposition des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier.

6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2020

M. Alain Daly présente les comptes et décrit une année particulière permettant un retour à l'équilibre et la consolidation des fonds apportés par l'URAL. Un bénéfice de 29 413 € est constaté pour 2020, s'expliquant notamment par le fait que les manifestations n'ont pas pu se tenir en présentiel (CNPL, Foire de Bordeaux, CA...).

Il est à noter que l'ARP-NA n'a pas eu recours au chômage partiel ou à d'autres dispositifs d'accompagnement exceptionnels durant la crise sanitaire.

Le Président Mathieu Labrousse propose d'affecter le résultat en report à nouveau et soumet le bilan financier et le compte de résultat à approbation.

Délibération :

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité, ainsi que le bilan financier.

Le résultat est affecté en report à nouveau.

7. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice.

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel présenté par M. Alain Daly, ainsi que le programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Délibération :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité ainsi que le programme d'activité. L'assemblée générale autorise le Président Mathieu Labrousse à effectuer, auprès du Conseil Régional toutes les demandes de subventions liées à la Convention Régionale, ainsi qu'à son renouvellement.

8. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

M. Mathieu Labrousse propose que les vérificateurs aux comptes, MM. Lafitte et Rampnoux soit reconduits dans leur fonction pour l'exercice 2021.

Délibération :

MM. Lafitte et Rampnoux sont renouvelés dans leur fonction de vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021, à l'unanimité.

9. Structuration de la donnée à l'échelle régionale - WEBPDPG

L'ARP-NA a signé le 16 mars 2021 le contrat permettant au 12 FDAAPPMA de la Région Nouvelle-Aquitaine d'utiliser le WEBPDPG, application serveur répondant à un besoin technique de bancarisation et de valorisation.

M. Pierre-Gil Souque, de la société Nanogis procède à la présentation du WEBPDPG en soulignant les avancées des différentes fédérations. Certaines d'entre-elles sont déjà en train d'utiliser la partie expertise, après avoir défini les contextes et les cours d'eau. La FDAAPPMA 47 a bien avancé sur la bancarisation de la donnée « thermie » et les FDAAPPMA 16, 17, 24, 40, 64 et 86 ont quasiment terminé le travail cartographique de délimitation des contextes.

La mise en place s'avère parfois longue au regard du fait qu'il est nécessaire d'être très précis pour bénéficier d'une donnée de qualité, qui pourra être ensuite partagée auprès des différents partenaires.

Le WEBPDPG permet notamment l'affichage, le traitement et l'analyse des différents types de données permettant de consulter, de traiter et d'analyser différents types de données (poissons, thermie etc.).

Cette application permet également de valoriser le travail et l'expertise des FDAAPPMA auprès des différents partenaires, et de décider de leur mise à disposition.

Pierre-Gil Souque rappelle que cet outil ne peut pas fonctionner sans l'expertise des FDAAPPMA qui restent propriétaires et maîtres de leurs données.

M. André Lesage fait part de l'expérience de sa fédération, particulièrement avancée dans l'implémentation de cette application qui répond réellement à des besoins de ses techniciens. Une employée, Isabelle Philippot, s'est vue dédiée la tâche de la mise en œuvre de l'outil durant près de 6 mois, ce qui a permis d'avancer rapidement. Il propose notamment de la détacher auprès d'autres FDAAPPMA qui chercheraient à recruter un technicien pour cette mission.

10. Point FNPF

M. Jean-Louis Molinié rapporte l'activité récente de la FNPF, en clarifiant la situation au niveau de la commission communication. Il rappelle que l'AG et le congrès de la FNPF auront lieu à Paris les 26 et 27 septembre, M. Roustan recevra madame Bérengère Abba, secrétaire d'État à la biodiversité et des parlementaires du groupe chasse-pêche, dont le sénateur de Haute-Garonne, M. Pierre Médevielle, en charge d'une mission sur la pêche de loisir en mer.

11. Point poissons migrateurs

11. 1 MIGRADO

M. Olivier Briard présente la situation des remontées de migrateurs sur le bassin de l'Adour, en présentant le territoire et ses effectifs, les différentes pêcheries, les données de suivi des espèces et les enjeux auxquels l'association MIGRADO est confrontée. Une présentation complète de la situation est réalisée en soulignant les diverses pressions subies par les espèces migratrices : hydroélectricité, gestion quantitative de l'eau, filets...

11. 2 MIGADO

M. Alain Guillaumie poursuit avec une présentation des enjeux liés à la conservation des poissons migrateurs sur les bassins Garonne Dordogne Charente Seudre. Une présentation de MIGADO et de ses actions est réalisée ainsi qu'un bilan des passages.

M. Alain Guillaumie souligne que les actions menées en faveur de la protection des espèces migratrices profitent à l'ensemble des espèces et qu'il convient de les inscrire dans la durée.

12. Motion « bande marine littorale sans filets »

À l'occasion de l'AG de l'union de bassin en juin dernier et après que M. Philippe Garcia de l'association DMA (Défense des Milieux Aquatiques) ait fait une présentation du dossier, une motion de soutien au projet de bande marine littorale sans filets avait été adoptée.

M. Molinié (président UFBAG) avait proposé que dans un souci de cohérence, cette motion soit également adoptée par les membres de l'AR. M. Briard en a présenté rapidement les enjeux et le président Labrousse l'a mise au vote. Elle a été adoptée à l'unanimité.

13. Divers

13.1 Carrefour National de la Pêche de Loisir

M. Mathieu Labrousse présente la nouvelle configuration du Carrefour National de la Pêche de Loisir et soumet au vote la participation de l'ARP-NA, qui permettra d'accueillir les 12 FDAAPPMA de la Région au sein de l'espace associatif du 21 au 23 janvier 2022. Un planning d'animations sera diffusé afin que chaque FD puisse déléguer un ou deux animateurs.

Délibération :

La participation de l'ARP-NA au CNPL 2022 est votée à l'unanimité.

13.2 Salon de l'agriculture / foire de Bordeaux

M. Mathieu Labrousse rappelle les dates du prochain Salon de l'Agriculture qui se déroulera pendant la Foire Internationale de Bordeaux, du 21 au 29 mai 2022. Il propose de reconduire notre participation pour 2022.

Délibération :

L'ARP-NA participera au Salon de l'agriculture de Bordeaux en 2022, selon les mêmes modalités qu'en 2019.

13.3 Journées techniques régionales

M. Mathieu Labrousse, sur proposition des plusieurs FDAAPPMA, propose de reconduire plusieurs Journées Techniques Régionales (JTR), sur les thèmes suivants :

- Garderie
- Technique / suivi thermique
- Animation / EEDD/ ENEDS
- Échanges directeurs

M. Gilles Brichet propose de participer à l'organisation de ces journées.

Délibération :

L'organisation de 4 journées techniques régionales est validée à l'unanimité.

13.4 Rencontres Pêche inter-fédérations

M. Mathieu Labrousse propose d'organiser une rencontre pêche entre les fédérations de Nouvelle-Aquitaine qui sera l'occasion de proposer un moment de cohésion et d'échanges entre administrateurs et salariés. M. Jean-Michel Grignon se propose de gérer les modalités d'organisation. Il conviendra d'avoir une approche multi techniques.

Délibération :

L'organisation des rencontres inter fédérations Nouvelle-Aquitaine est adoptée à l'unanimité.

13.5 Mutualisation des services juridiques

Une demande a été formulée pour mutualiser l'accompagnement juridique des fédérations. M. Mathieu Labrousse, avec M. Gilles Brichet, propose d'éditer un annuaire regroupant les coordonnées des différents avocats spécialisés en droit de l'environnement et ayant défendus les intérêts des fédérations.

Délibération :

La proposition de rédaction d'un annuaire regroupant les « avocats spécialisés pêche » est approuvée à l'unanimité.

13.6 Réalisation de films promotionnels Pêche Nouvelle-Aquitaine

Les films promotionnels « Pêche Nouvelle-Aquitaine » mettant en valeur chaque département connaissent un réel succès. L'année 2020 a été l'occasion d'en tourner 2 : En Charente et dans les Landes et 3 ont été tournés en 2021 : En Dordogne, en Vienne et en Gironde.

Un appel est réalisé auprès des FDAAPPMA afin de déterminer les prochains tournages :

Quatre départements sont retenus pour 2022 : Le Lot-et-Garonne, les Deux-Sèvres, les Pyrénées-Atlantiques et la Charente-Maritime.

L'ARP-NA sollicitera pour cette action une subvention auprès de la FNPF via la fiche LPA0501.

Clôture de l'Assemblée générale à 13h15

Le Président de MIGRADOIR, M. Olivier Briard, invite les participants à une visite d'une station de comptage des poissons migrateurs sur le barrage hydroélectrique de Castetarbe, sur le Gave de Pau, géré par EDF. La présentation est réalisée par le directeur de MIGRADOIR, M. Guillaume Barranco.

